

Voici toutes les informations nécessaires :

Inscription en apprentissage (dès 15 ans)

Avant toute inscription au centre, vous devrez rencontrer un délégué à la tutelle du Sfpme. Pour connaître les horaires de permanence du délégué qui vous concerne, veuillez contacter le secrétariat au 02 370 60 40.

Inscriptions en chef d'entreprise (dès 18 ans)

Les inscriptions débuteront dès le mois de mai 2017 sur rendez-vous uniquement. Veuillez prendre contact par téléphone au 02 370 85 11, mentionnez le métier qui vous intéresse, ainsi que votre nom, prénom, dernier diplôme et numéro de téléphone portable.

Remarque : pour obtenir un rendez-vous, il faut impérativement être dans les conditions d'accès requises par la formation. De plus, la prise d'un rendez-vous ne garantit pas forcément une place dans certaines sections où le nombre d'inscrits est limité.

Dès le 16 août 2017, les inscriptions seront organisées sans rendez-vous et ce jusqu'à la fin du mois d'octobre : les lundis de 12h30 à 15h30, les mercredis de 15h00 à 18h00 et les jeudis de 9h00 à 12h00. En octobre, on inscrira uniquement les lundis et jeudis !

Lieu : les inscriptions sans rendez-vous se dérouleront dans la cafétéria de l'efp (site 1) à Uccle (SAUF pour les métiers en électrotechnique qui se feront à Anderlecht, boulevard Maurice Herbet 38).

Rappel : lors de votre inscription, n'oubliez pas de vous munir des documents suivants : photocopie du diplôme, photocopie de la carte d'identité, photo d'identité, carte bancaire (afin de régler l'entièreté des frais d'inscription directement).

Pour les me?tiers de services (courtier en assurances, conseiller en gestion du personnel, agent de voyage, guide touristique, expert immobilier, directeur de maison d'enfants, accueillante d'enfants, directeur de maison de repos, agent de pompes funèbres) inscriptions les lundis et mercredis **sauf pour les agents immobiliers, inscriptions les jeudis uniquement de 9h00 à 11h00 (séance d'information suivie de l'inscription).**

Examen d'entrée

Vous ne disposez pas du diplôme requis pour suivre la formation qui vous intéresse ? Nous avons la solution ! Inscrivez-vous préalablement à l'accueil du site 2 et participez aux examens d'entrée organisés dès le mois de juillet 2017 (30€ par personne et par examen).

Séances d'informations obligatoires

Pour vous inscrire à certaines formations, il est indispensable de suivre au préalable une séance d'informations. Celles-ci sont organisées dès le mois de mai. Voici la liste des métiers pour lesquels la séance d'information est obligatoire :

Agent immobilier
Animateur-organisateur d'événements musicaux
Arboriste
Décorateur d'intérieur
Entrepreneur e-commerce
Herboriste
Opticien
Réalisateur audiovisuel
Régisseur-technicien de spectacles
Technicien en prothèse dentaire

Remarque : Assister à une séance d'information obligatoire ne garantit pas forcément une place dans certaines sections où le nombre d'inscrits est limité.

Réinscriptions

Les réinscriptions se feront dès le 16 août, à l'accueil du site 1 du lundi au vendredi entre 8h30 et 15h30, **sauf pour les agents immobiliers, rendez-vous au pôle services les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.**

Rentrée et début des cours

Pour les formations en chef d'entreprise, la rentrée aura lieu le lundi 11 septembre 2017.
Pour les formations en apprentissage, la rentrée se fera le lundi 2 octobre 2017.

Des questions ? Besoins d'informations supplémentaires ? Contactez-nous au 02 370 85 11 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.